



Instance de divorce et achat d'un appart'

Par kernell, le 11/05/2011 à 21:04

Bonjour,

je suis en instance de divorce amiable.

Le problème est que je compte acheter un appartement dont la signature définitive aura peut être lieu avant le jugement de divorce.

L'avocat m'a dit que le notaire qui sera chargé de l'achat de l'appart', peut me fournir un acte de renonciation que ma femme remplira pour renoncer au bien que j'achète.

Est ce exact ? Si elle remplit cet acte, le bien ne lui appatindra pas ? il n'y aura aucune autre conséquences futures ?

Le notaire facture t-il cet acte? est il obligé d'accepter cet acte ?

Je précise qu'il s'agit d'un divorce amiable et que j'achète cash sans emprunt.

Merci pour vos réponses